



**l'Europe sociale**  
ça nous regarde



n° 13

9 juillet 2007

## Info Cgt " Europe "

Nous avons décidé de reprendre, sous une autre forme, la publication que nous réalisons sous l'intitulé " Campagne Europe sociale ". Il s'agit maintenant d'une lettre d'information qui prend la forme de nouvelles brèves reprenant l'actualité sociale européenne, les actions, les propositions de la Ccs et des syndicats européens dont la Cgt.

Dans ce numéro, vous trouverez des brèves et les adresses nécessaires pour consulter les textes.

Il voit le jour dans une actualité très fournie : congrès de la Ccs, mini traité, grèves en Allemagne des travailleurs du Btp pour obtenir des augmentations de salaires, etc.

Bonne lecture à toutes et à tous. ■

**Marie-France Boutroue**

## Négociation dans le cadre de l'agenda social européen

### *Accord cadres sur la violence et le harcèlement au travail et violences commises par des tiers.*

L'accord est maintenant signé depuis le 26 avril 2007 et prêt pour une application à la négociation.

Le but de cet accord est d'abord la sensibilisation et la compréhension des violences au travail :

- ➡ c'est-à-dire prévenir, identifier et gérer les problèmes de harcèlement et de violence ;
- ➡ les mesures appropriées doivent être prises vis-à-vis du responsable de ces violences ou harcèlements ;
- ➡ le harcèlement et les violences sont définies comme étant dûs au comportement d'un ou de plusieurs individus ;

➡ l'environnement de travail peut avoir une influence sur les salariés ;

➡ nous avons insisté pour reconnaître la violence commise par des tiers.

Concernant l'application et le suivi :

- ➡ cet accord autonome s'applique aux parties signataires qui s'engagent à le mettre en œuvre dans les trois ans suivant la signature ;
- ➡ les organisations affiliées présenteront un rapport au Comité du Dialogue social ;
- ➡ l'accord porte une clause de non-régession.

En définitive, ce texte laisse le champ à l'interprétation et à la négociation par les organisations syndicales sur les territoires nationaux.

Cet accord touche à l'organisation du travail.

Le Comité exécutif de la Ccs, à une très large majorité, a adopté cet accord. Il engage les parties à le mettre en œuvre.

Dans une situation où les salariés subissent la productivité et la dégradation des conditions de travail dangereuses pour leur équilibre physique et psychique, cet accord ouvre la voix à la prévention et la réparation.

C'est un outil à notre disposition. Consultable sur : [www.etuc.org/](http://www.etuc.org/)

# Cadre d'actions égalité hommes / femmes entre la Ces et l'Unice

*Depuis mars 2005, les négociateurs européens Unice / Uapme, le Ceep et la Ces se sont engagés à renforcer l'égalité hommes/femmes sur le marché du travail et le lieu du travail.*

Ils ont adopté un cadre d'actions pour contribuer la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance économique, l'amélioration qualitative et quantitative des emplois et la cohésion sociale, ainsi qu'à la mise en œuvre du cadre législatif de l'Union européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il est mentionné expressément les actions des « partenaires sociaux » aux niveaux appropriés, conformément aux pratiques nationales des relations industrielles, comme le dialogue social, la négociation collective, les déclarations communes, les recommandations etc. Les actions contribuent à mettre en place ce cadre d'appui.

Il fixe quatre priorités engageant les partenaires sociaux à agir durant les

cinq prochaines années. C'est-à-dire jusqu'en mars 2010 :

- ➡ aborder les rôles de l'homme et de la femme,
- ➡ promouvoir les femmes dans la prise de décisions,
- ➡ soutenir l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale,
- ➡ s'attaquer à l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes.

Ces priorités sont indépendantes et d'une même importance.

Les actions aux niveaux national, sectoriel et/ou de l'entreprise seront les plus efficaces si les divers aspects de ces priorités sont traités par une approche intégrée.

Pour la Cgt, le collectif Femmes - Mixité et l'espace Europe / International se sont emparés de ces orientations pour les intégrer aux différentes négociations sur l'égalité femmes/hommes dans les entreprises.

Ces priorités d'actions sont traduites dans la Charte sur l'égalité adoptée par la Commission exécutive de la Cgt.

Elles sont intégrées dans la discussion sur les salaires lors de la dernière Commission exécutive.

Dans le cadre de la préparation du Congrès de la Ces, elles sont parties intégrantes du document et du plan d'égalité.

Cet accord cadres peut être un point d'appui à la conférence prochaine pour les inégalités salariales. Consultable sur [www.etuc.org/](http://www.etuc.org/)

## ***Pétition services publics***

Au congrès de la Ces à Séville, le mouvement syndical s'est engagé à poursuivre et amplifier la pétition pour des services publics de qualité et accessibles à tous.

A ce jour, nous avons 400 000 signatures, il faut absolument en obtenir 1 million pour l'automne.

Vous pouvez la signer et la faire signer sur le site : [www.petitionpublicsservice.eu](http://www.petitionpublicsservice.eu)

# Livre vert sur la modernisation du droit du travail

**Le 22 novembre 2006, la Commission européenne a présenté un Livre vert intitulé *Moderniser le droit du travail pour relever les défis du 21<sup>e</sup> siècle*.**

L'objectif affiché de ce document était de «lancer un débat public dans l'Union européenne afin de réfléchir à la manière de faire évoluer le droit du travail dans le sens de l'objectif de la stratégie de Lisbonne».

Ce Livre vert ne devrait pas donner lieu à l'adoption d'une législation communautaire (directive, etc.) dans un domaine, le droit du travail, qui reste de la compétence de chaque Etat membre de l'Union européenne.

Cependant, à l'issue de cette consultation publique, une communication de la Commission, destinée à «définir les arguments en faveur de la flexicurité», sera présentée en juin 2007, ainsi que, d'ici à la fin 2007, «une série de principes communs visant à aider les Etats membres à accroître les efforts dans le processus de réforme». Il convenait donc d'être particulièrement vigilant.

Pour faire part de ses critiques et propositions(1), la Cgt s'est inscrite dans le processus de travail interne de la Ces qui s'est conclu par l'adop-

tion d'une résolution lors de son Comité Exécutif des 20 et 21 mars 2007 (2).

Dans sa réponse, la Ces exprime son profond désaccord avec la procédure de consultation retenue par la Commission européenne qui ignore les prérogatives des partenaires sociaux européens dans le domaine de la politique sociale.

Deuxièmement, la Ces critique le cadre analytique simpliste et partial retenu par la Commission. En effet, le droit du travail est présenté comme quelque chose de dépassé et de trop protecteur qu'il faut moderniser, c'est-à-dire flexibiliser. Pour la Ces, l'hypothèse que le contrat à durée indéterminé est un concept désuet qui ne serait plus adapté au monde moderne est totalement inacceptable : le Cdi doit rester la norme.

La Ces conteste le lien établi par le Livre vert entre le niveau de protection de l'emploi et le chômage : il est faux de dire que les opportunités professionnelles offertes aux exclus

du marché de l'emploi augmentent vraiment si les droits et les protections des salariés intégrés diminuent, notamment en ce qui concerne les règles relatives aux licenciements.

Pour la Ces, il faut au contraire renforcer le droit du travail et améliorer la protection dont bénéficient les travailleurs. Plusieurs revendications sont avancées : modernisation et renforcement des négociations collectives ; sécurisation des parcours professionnels ; mesures pour améliorer la conciliation entre vie professionnelle, vie familiale et vie privée ; adoption d'une directive sur le travail temporaire et de règles européennes claires en matière de temps de travail maximum et de repos minimum ; une définition convergente de la notion de travailleur pour une meilleure cohérence et un meilleur respect de directives ; des mesures pour une meilleure application du droit du travail, par exemple sous la forme d'un « socio pol » européen chargé de coordonner les différentes inspections du travail.

(1) Consultable sur [cgt.fr](http://cgt.fr)

(2) Consultable sur : <http://www.etuc.org/a/3556>.

## Pour nous joindre

La Cgt - Espace Europe / International  
case 7-3 - 263 rue de Paris - 93516 Montreuil cedex  
tél. 01 48 18 84 77 - fax : 01 48 18 84 43 - e-mail : [europinter@cgt.fr](mailto:europinter@cgt.fr)

Ce bulletin est disponible sur le site de la Cgt <http://www.cgt.fr> à la rubrique « International », puis campagne Europe sociale.